



RÉSULTATS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2023

PERFORMANCES ANNUELLES SOLIDES EN 2023

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group s'est réuni le vendredi 22 mars 2024, sous la Présidence de M. Othman BENJELLOUN, au Siège Social de la Banque, à Casablanca. Il a examiné l'activité de la Banque et du Groupe au terme de l'année 2023 et arrêté les comptes y afférents.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire la distribution d'un dividende de 4 DH par action.

De même, il proposera à l'Assemblée Générale Extraordinaire une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 632 MDH.

La brochure des états financiers annuels 2023 aux normes IAS/IFRS et notes annexes est publiée sur le site www.ir-bankofafrica.ma.

ACTIVITÉ CONSOLIDÉE

-MDH-

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

+16%



PRODUIT NET BANCAIRE

+9%



Progression sensible du Résultat Net Part du Groupe de BANK OF AFRICA de +16% à 2,7 milliards de dirhams. Hors contribution au Don du Séisme, hausse atteignant +22%.

Nette amélioration des revenus du Groupe avec un Produit Net Bancaire consolidé en hausse de +9% à près de 17 milliards de dirhams à fin décembre 2023.

RÉSULTAT NET

+3%



Progression du Résultat Net de la Banque de +3% à 1,6 milliard de dirhams incluant la contribution au Don du Séisme. Hors cet élément exceptionnel, croissance du Résultat Net à deux chiffres de +12%.

PRODUIT NET BANCAIRE

+8%



Progression appréciable du Produit Net Bancaire de la Banque au Maroc de +8% à 7,2 milliards de dirhams.

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE -Hors Resales-

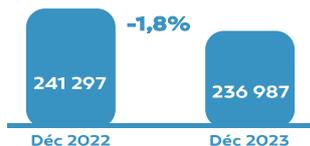
+3%



Hausse des crédits à la clientèle consolidés -Hors Resales- de +3% à 201,5 milliards de dirhams à fin décembre 2023.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE -Hors Repos-

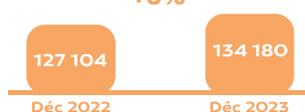
-1,8%



Baisse des dépôts consolidés -Hors Repos- de -1,8% à 237 milliards de dirhams à fin 2023, attribuable à une évolution maîtrisée des dépôts à terme au Maroc et à un effet de change défavorable en Afrique Subsaharienne.

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE -Hors Resales-

+6%



Hausse des crédits -Hors Resales- de BANK OF AFRICA SA de +6% à 134 milliards de dirhams.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE -Hors Repos-

Quasi-stables



Quasi-stabilité des dépôts de la clientèle de la Banque -Hors Repos- à 148 milliards de dirhams au 31 décembre 2023, accompagnée de la bonne tenue des dépôts non rémunérés à la clientèle qui progressent de +7%.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA a salué la mobilisation de son Capital Humain qui démontre sa détermination d'asseoir notre Groupe Panafricain dans une trajectoire solide de croissance et de développement à travers l'ensemble de ses géographies d'implantation. Le Conseil remercie également l'ensemble de ses actionnaires, partenaires et clients pour leur confiance.

DES RÉSULTATS ET UNE ASSISE FINANCIÈRE SOLIDES

LE GROUPE

Progression du **Produit Net Bancaire consolidé** du Groupe BANK OF AFRICA de **+9%** à 16,9 milliards de dirhams en 2023 tirée par la croissance du **Core Business** - **+14%** pour la **marge sur commissions** et **+4%** pour la **marge d'intérêts**, et le **redressement des activités de marché au Maroc**.

Amélioration significative du **coefficient d'exploitation consolidé** à **50,6%** en 2023 vs 53% à fin décembre 2022, grâce à une évolution contenue des charges du Groupe de **+4%**, Hors impact Don. Ce taux s'est inscrit dans un trend baissier accentué **-8,5p%** entre 2019 et 2023.

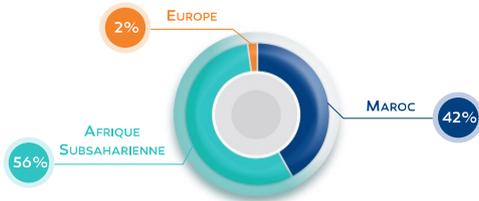
Fortes progression du **Résultat Brut d'Exploitation Groupe** de **+14%** s'établissant à 8,4 milliards de dirhams à fin décembre 2023.

Légère hausse du **Coût du Risque consolidé** de **+4%** à 2,7 milliards de dirhams à fin décembre 2023, soit un **ratio de coût du risque** de **1,23%** stable par rapport à 2022.

Hausse soutenue du **Résultat Net Part du Groupe** de **+16%** s'établissant à 2,7 milliards de dirhams. Hors impact du Don lié au séisme, le Résultat Net Part de Groupe enregistre une évolution de **+22%** à 2,8 milliards de dirhams.

Contribution significative des activités en **Afrique dans les bénéfices** du Groupe en 2023, soit **56%** vs **42%** pour les activités au Maroc.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE A FIN DÉCEMBRE 2023 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



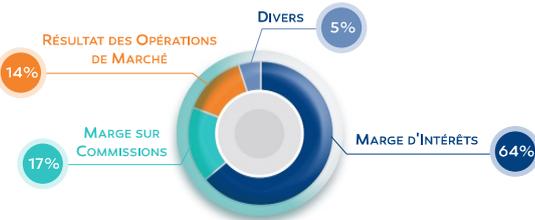
Total bilan consolidé quasi-stable - **+1%** - suite aux efforts menés afin de contenir la croissance au quatrième trimestre aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.

Renforcement des **Capitaux Propres Part du Groupe** de **+6%** atteignant **26,8 milliards de dirhams** à fin décembre 2023.

AU MAROC

Croissance de **+8%** du **PNB de BANK OF AFRICA SA** à 7,2 milliards de dirhams portée par l'ensemble des **lignes métiers**, soit **+8%** pour la **marge d'intérêts à la clientèle** et **+5%** pour la **marge sur commissions** outre la reprise de la performance du résultat **des activités de marché**.

PRODUIT NET BANCAIRE A FIN DÉCEMBRE 2023 PAR LIGNE DE MÉTIER



Résultats probants du programme d'efficacité opérationnelle en 2023, avec une **baisse des charges générales d'exploitation de la Banque SA** de **-1%** à 3,7 milliards de dirhams, à un niveau stable depuis 6 ans, soit un **coefficient d'exploitation** de **51%** à fin décembre 2023 contre 55,8% à fin décembre 2022.

Progression solide du **Résultat Brut d'Exploitation** de **+9%**, s'établissant à 3,5 milliards de dirhams à fin décembre 2023.

Hausse de **+3%** du **Résultat Net** de la Banque à 1,6 milliard de DH intégrant la contribution au Don du Séisme ; Hors cet élément exceptionnel le Résultat Net affiche une hausse à deux chiffres **(+12%)**.

Bonne dynamique commerciale que reflètent le développement des **crédits** au Maroc de **6%**, à 134 milliards de dirhams notamment grâce aux **crédits aux Entreprises** de **+7,6%**, ainsi que la bonne tenue des dépôts non rémunérés à la clientèle, en hausse de **+7%**.

Amélioration de la **part de marché crédits à la clientèle** de BANK OF AFRICA à **12,48%** à fin décembre 2023 contre 12,35% à fin décembre 2022.

Effort de recouvrement avec des **reprises de provisions** de **+58,2%** en 2023, soit un **coût du risque** s'établissant à **1 milliard DH** en hausse de **+10%** à fin décembre 2023 et un **ratio coût du risque** de **0,8%**.

EN AFRIQUE

Hausse substantielle de **+32%** du **Résultat Net Part du Groupe** de Bank Of Africa Holding - Luxembourg - à 180 millions EUR à fin décembre 2023.

Fortes progression du **Produit Net Bancaire** de **+11%** à 755 millions EUR, tirée par la croissance des **commissions** de **+16%**, de la **marge d'intérêts** à **+11%**.

Hausse limitée des **charges générales d'exploitation** de **+3%** à 368 millions EUR à fin décembre 2023.

INNOVATION CONTINUE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Alliance de **BANK OF AFRICA** à la compagnie aérienne marocaine membre de l'alliance **OneWorld**, **Royal Air Maroc**, à travers le **lancement de « Pay6Fly »** en 2024, une offre monétique innovante donnant aux clients accès à des **avantages exclusifs multiples** à chaque transaction, renforçant ainsi la synergie entre le secteur aérien et les services bancaires.

Intégration des parcours de **gestion des portefeuilles titres OPCVM** et **Custody Direct** à la **plateforme Business Online** de BANK OF AFRICA, dans le cadre de la digitalisation des services aux entreprises, permettant ainsi à ses entreprises clientes de gérer leurs actifs à distance et de réaliser un ensemble d'opérations pour une nouvelle expérience client plus fluide et sécurisée.

Introduction de l'offre de crédit bancaire jumelée à une dette subordonnée, **« CapAccess by BOA »** par BANK OF AFRICA en 2024 suite à la **signature de conventions** entre le **GPBM - Groupement Professionnel des Banques du Maroc**, le **Fonds Mohammed VI pour l'Investissement** et **Tamwikom** pour le renforcement du rôle des banques dans le **financement de l'économie nationale**.

Mise en place de l'**ouverture 100% digitale du compte en bourse** par **BMCE Capital Bourse**, première société de bourse à offrir ce service novateur, offrant une expérience d'investissement fluide et accessible.

Lancement par **BMCE Capital Investments**, filiale du Groupe dédiée au **Private Equity**, de son **deuxième fonds d'investissement OPC**, **« Capital Croissance »**, pour soutenir le développement des entreprises marocaines.

Introduction des **services de plateforme de confiance** sous l'identité **« AfricTrust »** par Eurafic Information, filiale IT de BANK OF AFRICA, en marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises, en proposant des services de confiance répondant aux normes réglementaires en vigueur.

Nouvelle identité de la **filiale de banque participative** du Groupe BANK OF AFRICA, **« Bank Al Karam »** et **expansion de son réseau d'agences** avec l'ouverture d'une nouvelle agence à El Jadida et prévision de nouvelles implantations dans différentes régions du Royaume en 2024.

Lancement d'un partenariat stratégique entre **Damane Cash**, acteur de la finance numérique, et **CTM Messagerie**, spécialiste de la logistique et de la distribution, visant à enrichir les canaux de remboursement pour les clients de CTM Messagerie.

INITIATIVES CLES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE ET ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

Obtention par BANK OF AFRICA en 2023 d'un **prêt de 50 millions EUR** de la **Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement** - BERD - dédié au **financement des Petites et Moyennes Entreprises**.

Alliance de **BANK OF AFRICA** à **China EXIM Bank** à l'occasion des Assemblées annuelles 2023 du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) à Marrakech, afin de **renforcer le commerce entre la Chine et l'Afrique** et **stimuler le développement économique du continent africain**.

Célébration par BANK OF AFRICA des lauréats de la 5^{ème} édition de son programme d'**Open Innovation Territoriale « Smart Bank »**, désormais étendu à la région de Souss.

Lancement par **BANK OF AFRICA**, en collaboration avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations - **AMDIE** - d'un **cycle de rencontres autour de la nouvelle Charte de l'Investissement** dans les villes de Rabat, Agadir et Tanger.

Consolidation de l'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de l'entreprise à travers la série de rencontres **« Business Meetings by BOA »** dédiées au **décryptage économique** et aux **perspectives sectorielles**, démontrant ainsi l'implication continue de la Banque dans le soutien et le développement de ses clients **Corporate**.

Renforcement du **partenariat de BANK OF AFRICA et de l'IFC** pour soutenir les **TPME en Afrique** à travers une enveloppe de **171,2 millions USD** de l'IFC destinée aux **neuf filiales BOA**, notamment au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Ouganda.

Engagement de **BOA Togo** envers l'**entrepreneuriat féminin** à travers la signature d'un **partenariat stratégique** avec l'**Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Togo - AFCET** afin d'élargir l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, catalysant ainsi le potentiel entrepreneurial féminin au Togo.

Octroi d'un **mécanisme de garantie des transactions de financement du commerce** par la **Banque Africaine de Développement** - **BAD** à **BOA Tanzanie**, contribuant ainsi à la croissance des entreprises tanzaniennes à travers un accès plus facile aux financements et le développement de leurs activités à l'international.

RATINGS



PRATIQUES RESPONSABLES POUR UN IMPACT POSITIF

Face au terrible séisme qui a frappé la région d'Al Haouz au Maroc le 8 septembre 2023, le **Groupe BANK OF AFRICA s'est mobilisé** afin de soutenir les victimes des zones sinistrées dans le cadre du dispositif instruit par Sa Majesté, le Roi Mohammed VI. Ainsi, **la Banque a contribué au Fonds Spécial** pour la gestion des effets du séisme, créé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et **a assuré la collecte de dons** via l'ensemble de ses points physiques et ses canaux digitaux, outre **l'organisation des campagnes de Don de sang**.

Actualisation, en 2023, de la **Stratégie de Durabilité ESG du Groupe** dans une nouvelle version en cinq Engagements, adossés aux Objectifs du Développement Durable et pilotables par filiale et par pays : 1. Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances, 2. Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale, 3. Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents du Groupe, 4. Confiance, satisfaction des clients et croissance des parts de marché, 5. Acteur du développement humain et territorial.

Positionnement de **BANK OF AFRICA** en 2024 en tant que **1^{er} société cotée au Maroc** par l'agence **« LSEG Data & Analytics »**, filiale de la Bourse de Londres, en partenariat avec la Bourse de Casablanca, à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une **dizaine de thématiques** répondant aux **critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG**. Le score obtenu par la Banque est de 73 sur 100, la plaçant dans le **Top 10% mondial** de l'univers de 11 759 sociétés notées de par le monde tous secteurs confondus.

Reconnaissance du **leadership** en matière de **Responsabilité Sociale et de Durabilité** de BANK OF AFRICA dans la catégorie **« Financial Services Sector »** de la Région MENA lors du **16^{ème} cycle des « Arabia CSR Awards »** pour la **10^{ème} année consécutive**.

Lancement par le Groupe BANK OF AFRICA de la **« Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact »**, confirmant son rôle de **leader au Maroc et en Afrique dans le domaine du développement durable et de la finance à impact**. Cette initiative novatrice réunit un ensemble de partenaires d'enseignement et de recherche au Maroc, dont l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès, l'Université Hassan II de Casablanca, l'École Hassania des Travaux Publics, l'Université Ibn Zohr d'Agadir et le Groupe ISCAE.

Organisation de tournées régionales dédiées à la **Décarbonation – Casablanca et Tanger –**, dans le sillage de la signature en 2022 de **deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Énergétique - AMEE - et le Cluster EnR** pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la **stratégie bas carbone adoptée** par le Maroc.

Augmentation du **taux de détention des comptes bancaires par des femmes**, passant de 35% en 2022 à **41% en 2023**, soulignant les progrès entrepris en faveur de l'autonomisation, l'**inclusion financière des femmes** et leur **participation croissante à l'économie**.

Lancement par BANK OF AFRICA de la **carte « SOLIDARITY »** en partenariat avec l'**Association de Solidarité Féminine - ASF** - dans le cadre de son **engagement continu en faveur des droits des femmes**. Cette initiative vise à apporter un **soutien financier à l'association ASF** à travers le versement d'une partie des redevances et commissions perçues de la commercialisation de cette nouvelle carte bancaire.

Participation de BANK OF AFRICA à la **campagne des #16jours d'activisme contre les violences fondées sur le genre**. L'objectif est de **sensibiliser et de mobiliser la société** pour lutter contre ces violences, tout en plaidant pour des changements culturels et légaux en faveur de l'**égalité des sexes**.

Lancement par BMCE Capital de **« CapWomen »**, un **programme d'innovation collaborative entièrement dédié aux femmes** pour accompagner ses collaboratrices dans leur démarche de création de **solutions digitales à forte valeur ajoutée** et de **contribution majeure à la stratégie digitale globale du Groupe**.

Participation de BMCE Capital Conseil à la **2^{ème} édition de la caravane régionale durable** organisée par le **Cluster EnR** et réunissant **plus d'une centaine d'acteurs industriels et financiers** pour la mise en valeur des principales opportunités et potentiels d'investissement dans les filières vertes afin de les accompagner dans leurs projets.

ENGAGEMENT RENFORCÉ ENVERS LE PROGRÈS SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Désignation de Dr. Leïla Mezian Benjelloun, Présidente de la Fondation BMCE Bank, **« Femme de la Méditerranée »** par le **Gouvernement Régional d'Andalousie**, en partenariat avec la **Fondation Trois Cultures de la Méditerranée**, pour son engagement pour la conservation et la promotion de l'histoire, du patrimoine, de la langue, de la culture et de l'éducation en Méditerranée; la collaboration inter-méditerranéenne et le soutien aux secteurs les plus défavorisés, y compris les femmes et filles des zones rurales.

Signature d'une convention entre la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement et la Fondation ProFuturo, visant le développement de l'éducation numérique pour la promotion du développement social et économique au Maroc.

Conclusion d'une **convention de partenariat** dans le domaine de la coopération culturelle entre la **Fondation BMCE Bank, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius**, qui a pour objet l'extension de l'enseignement du mandarin dans le réseau Medersat.com.

DISTINCTIONS ET CERTIFICATIONS

Prix de l'Économie et des Finances décerné en 2024 au **Président de BANK OF AFRICA, Monsieur Othman Benjelloun**, par la **Fondation Diplomatique** dans le cadre de la troisième édition des **Trophées de la Diplomatie Publique** décernés à neuf acteurs non gouvernementaux pour leur contribution au rayonnement du Maroc à l'International et au raffermissement des relations de coopération du Royaume avec d'autres pays.

AU MAROC

BANK OF AFRICA

- « **Meilleure Banque du Continent Africain** » et « **Meilleure Banque des PME au Maroc** » par le prestigieux **« Global Finance Magazine »**.
- « **Meilleure Banque en Afrique du Nord en 2023** » par **« The African Banker »**.
- Double consécration au prix Euromoney Awards for Excellence, **« Best Bank for SMEs in Morocco »** et **« Best Bank for ESG in Morocco »**.
- « **Banque Partenaire la Plus Active au Maroc en 2022** » par la **Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD**, décerné en 2023.
- « **Marque Financière la Plus Admirée au Maroc** » et dans le **top 10 en Afrique** du **« Brand Africa 100 »** en marge de l'**African Digital Summit – ADS 2023**.
- Parmi les 4 groupes marocains** dans la liste **« Forbes MENA »** des **50 banques les mieux valorisées**.
- Réussite des audits de suivi de la certification ISO 45001** relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail et de **renouvellement de la certification ISO 14001** relative au Management environnemental par **« Bureau Veritas »**, ainsi que le maintien de la **double certification ISO 50001** relative au Management de l'énergie de **BANK OF AFRICA** par **« Bureau Veritas »** et **« IMANOR »**.

BMCE Capital

« **Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023** » par **« International Investor Magazine »**.

BMCE Capital Gestion

« **Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards** » dans les catégories **« Mena Markets »** et **« Mena Markets Domestic »**.

Eurafric Information

« **Top Employer Maroc 2024** » par l'organisme **« Top Employers Institute »** pour la **5^{ème} année consécutive**, en reconnaissance de son engagement envers un **environnement de travail de qualité**.

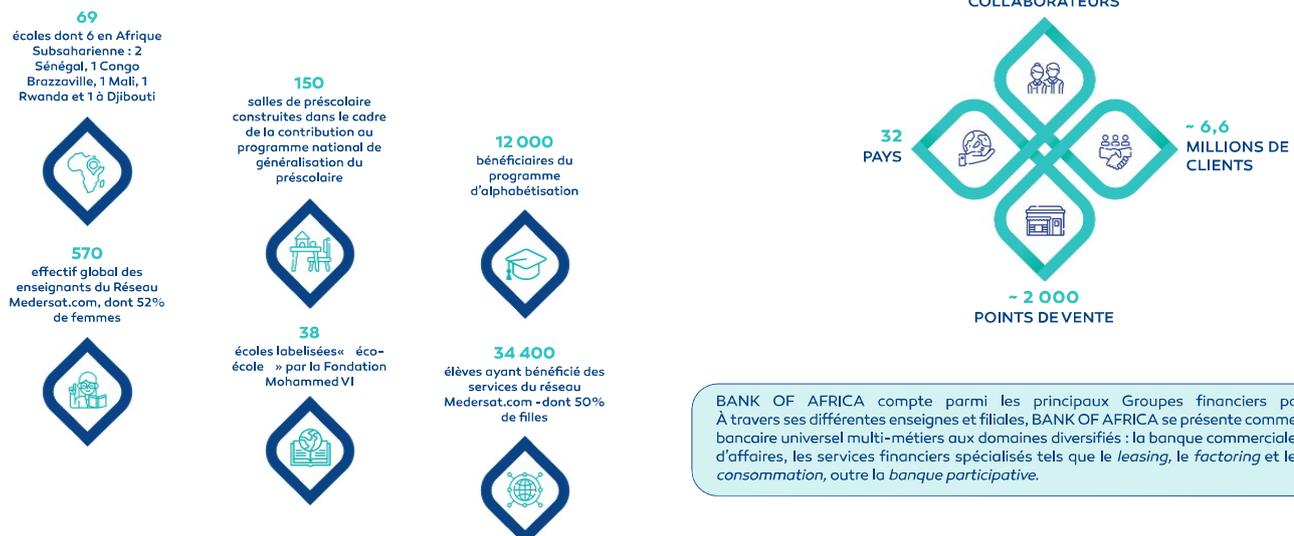
EN AFRIQUE

BOA Ghana

« **Banque de financement du commerce de l'année 2022** » par les deux organismes de référence **« Innovation and Excellence Awards »** et **« Ghana Credit Excellence Awards 2022 »**, décerné en 2023.

BOA Capital Securities

« **Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année** » lors des **« BRVM Awards »**.



BANK OF AFRICA compte parmi les principaux Groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, BANK OF AFRICA se présente comme un Groupe bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le **leasing**, le **factoring** et le **crédit à la consommation**, outre la **banque participative**.

1.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.1.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2023, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2023, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

1.1.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,
- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat «Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables» lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

• Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, le Groupe a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

• Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

• Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,
- Lors des évaluations ultérieures :
 - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
 - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégré sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2023, le groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.1.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par le Groupe

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté annuel par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée de la cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

La norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues :

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impact capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

- Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;
- Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;
- Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant) et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2023 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.1.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille de travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action du Groupe sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.1.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

"L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou
- Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019.

1.1.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;
- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

BILAN

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IFRS		
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 474 878	18 425 856
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	46 812 574	42 305 151
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 716 731	1 555 980
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287	553 274
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	0 008 863	5 575 246
Titres au coût amorti	50 152 565	51 299 202
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	25 409 242	26 324 021
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	212 196 303	209 469 232
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actif d'impôt exigible	1 098 772	1 290 422
Actif d'impôt différé	2 537 183	2 443 684
Comptes de régularisation et autres actifs	7 822 343	8 377 263
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	967 149	1 215 549
Immeubles de placement	3 381 408	3 434 112
Immobilisations corporelles	8 642 451	8 560 774
Immobilisations incorporelles	1 408 667	1 292 679
Ecart d'acquisition	1 018 097	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS	388 184 512	383 154 559

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
PASSIF IFRS		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Titres de créance émis	10 050 436	9 167 945
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	73 195 714	65 731 476
Dettes envers la clientèle	238 081 080	246 179 646
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passif d'impôt courant	1 440 385	1 551 737
Passif d'impôt différé	1 166 946	1 179 479
Comptes de régularisation et autres passifs	15 945 325	13 942 922
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	1 672 828	1 458 938
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 137 981	12 100 668
TOTAL DETTES	354 290 695	351 312 800
Capitaux propres	-	-
Capital et réserves liées	20 661 573	19 975 690
Réserves consolidées	-	-
- Part du groupe	2 680 849	2 253 001
- Part des minoritaires	5 217 456	4 878 592
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
- Part du groupe	744 004	671 763
- Part des minoritaires	511 425	522 540
Résultat de l'exercice	-	-
- Part du groupe	2 662 160	2 304 613
- Part des minoritaires	1 410 350	1 235 501
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	33 893 817	31 841 759
TOTAL PASSIF IFRS	388 184 512	383 154 559

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
COMPTE DE RESULTAT IFRS		
Intérêts et produits assimilés	19 374 050	16 863 155
Intérêts et charges assimilés	-6 924 139	-4 940 870
MARGE D'INTERET	12 449 911	11 922 285
Commissions perçues	4 679 933	4 323 156
Commissions servies	-928 406	-1 026 342
MARGE SUR COMMISSIONS	3 751 527	3 296 814
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	215 851	-172 119
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	193 410	-281 121
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	22 441	109 002
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	225 460	201 412
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	225 460	201 412
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat	-	-
Produit net des activités d'assurance	901 376	1 073 630
Produit net des autres activités	-591 295	-697 614
Charges des autres activités	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	16 952 830	15 624 409
Charges générales d'exploitation	-7 899 389	-7 318 762
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-900 256	-962 165
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 153 185	7 343 481
Coût du risque	-2 758 286	-2 640 347
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 394 899	4 697 135
Quote-part du résultat net des ent reprises mises en équivalence	142 674	142 354
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-22 340	30 841
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔT	5 515 233	4 870 310
Impôt sur les résultats	-1 436 732	-1 330 135
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession	-	-
RESULTAT NET	4 078 509	3 540 174
Résultat Hors-groupe	1 416 350	1 235 501
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 662 160	2 304 613

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	4 078 509	3 540 174
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-919 233	469 987
Écarts de conversion	-919 233	469 987
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	40 148	-94 553
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	40 148	-94 553
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-879 085	375 434
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 199 424	3 915 608
Part du groupe	2 171 704	2 325 854
Part des intérêts minoritaires	1 027 720	1 589 754

Fidarc
Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca

BDO
119 Bd Abdelmoumen, 5^{ème} Etage
N° 30, 20360 Casablanca

BDO SARL
BDO S.a.r.l.
Rég. au Tribunal de Commerce de Casablanca
N° 11111/2010
Tél: 0539120000
Associé

GROUPE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la situation provisoire de BANK OF AFRICA (BMCE GROUP) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 33.893.817, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.078.509.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, le ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BANK OF AFRICA BMCE GROUP arrêtés au 31 décembre 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 mars 2024

Les commissaires aux Comptes

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIES DE COUVERTURE

MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES
 Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques et de garantir le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux lois, règlements et autres obligations légales, BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part. Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe le Comité Risques Groupe, le CACI Groupe, le Comité Exécutif, les Comités de Crédit, le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe et le Comité de Surveillance des Engagements.

Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. La Filère Risques est totalement indépendante de toute filière opérationnelle dans le Groupe et des entités et permet de garantir une information indépendante, objective et complète aux dirigeants sur la situation des risques.

Elle veille à ce que le dispositif de maîtrise des risques soit efficace, exhaustif et homogène et à ce que le niveau des risques pris soit cohérent avec les autres éléments du bilan et notamment les objectifs stratégiques et les moyens du Groupe et ses entités. Le Groupe et ses entités veillent en continu au respect des exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib ainsi que celles requises par les banques centrales locales. Les Risques Groupe à travers les Pôles Management des Risques Groupe, Analyse des Engagements, et Surveillance des Engagements assure, d'une part, le pilotage et la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe BANK OF AFRICA ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui est la plus contrôlée à travers catégories de risque.

Dispositif de Décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre s'articule autour de deux approches :

- Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
 - L'analyse des données financières disponibles au moment de la demande de crédit et la vérification de l'évolution des risques est menée. Cette fiche d'autocritère prend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit ;
 - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises aux processus de crédit et l'intégrité de la personne déléguée. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.

- Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
 - La gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détecter suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
 - La délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence et formation professionnelle ;
 - L'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troika".

Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Comité des Grands Engagements (CGE) doit être sollicitée. A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général Groupe. Par ailleurs, le Groupe veille à ce que le client autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes. Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

Diversification du Portfeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque du Groupe. Les éventuelles concentrations sont régulièrement examinées à l'occasion d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition. A ce propos, des limites de concentration sont instaurées et revues semestriellement portant sur les secteurs d'activité ainsi que les Groupes d'intérêt. Aussi, des reportings réguliers sont adressés à Bank Al Maghrib, notamment celui du coefficient maximum de division des risques.

Surveillance et pilotage

Les Risques Groupe assure, au niveau du Groupe BANK OF AFRICA, des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit. Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, Risques Groupe est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des cotes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le Réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre en permanence les indicateurs de risque de crédit : créances saines, créances sensibles et créances en souffrance en précisant les provisions, le taux de sinistralité et le taux de couverture.

Créances en souffrance

A l'occasion de la revue périodique, mensuelle, du portefeuille et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des créances et s'aligne sur les exigences réglementaires locales. Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et de déclassément, et ce sur proposition de la fonction Risques. Les créances en souffrance sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes saisi à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement. Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par le Contrôle Général Groupe, les Auditeurs Externes et le Comité Risques Groupes.

Dispositif de Notation Interne

Un outil de notation interne dédié aux entreprises (GE & PME) est déployé au niveau du réseau commercial. Parallèlement, la Banque dispose d'un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation dédié au segment « Retail ». BANK OF AFRICA dispose également de grilles de score pour les MRE, professionnels, et TPE. Ces grilles sont déployées au niveau de la Banque.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent :

- Le risque de taux d'intérêts ;
- Le risque sur titre de propriété ;
- Le risque de change ;
- Le risque sur produits de base.

Et deux typologies de risque de marché sur opérations de marché :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de règlement livraison.

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux :

- **Limites**
- **Limites de Contrepartie sur opérations de marché :**

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie. Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégué s'appuyant sur le principe de la Troika.

Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un seuil de tolérance maximum est fixé pour les limites de marché et les engagements en hors bilan. Le seuil de tolérance est défini de manière optimale des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de risque par activité sur différents horizons ;
- Les limites de positions ;
- Les limites de transaction.

Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

- **Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif**

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité données.

- **Stress Testing par facteur de risque**

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes et à des stress tests utilisant toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

- **RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET**

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en œuvre par le Groupe BANK OF AFRICA est articulé autour de :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en ne mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro-économique.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de faire face à ses obligations de paiement de façon harmonieuse et dans le respect de son activité. La stratégie de la Banque se traduit par la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides. Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement à lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment en cas de déclassement des engagements et des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle. Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) : coefficient de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actifs/passifs sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

- **Risque de Taux**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux. L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer en faisant appel à un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux d'intérêt tel que présenté par le Comité Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres. Les variations des taux d'intérêt ont des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des actifs et passifs de nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la MNI prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actifs/passifs sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe. L'objectif prioritaire de BANK OF AFRICA - BMCE Group au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels est la réduction de l'exposition aux risques opérationnels, l'optimisation des processus de surveillance et le renforcement du dispositif de contrôle.

Le système interne de mesure et d'appréciation des risques opérationnels est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I.). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Comités, les Responsables Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), Coordinateurs Risques Opérationnels et Relais Risques Opérationnels.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Eviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

BANK OF AFRICA - BMCE Group dispose d'un dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion de ces risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques opérationnels en cas de sinistres, de faillites, des vols de valeurs et de responsabilité civile. La gouvernance des risques opérationnels au sein de BANK OF AFRICA - BMCE Group est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Comité Risques Opérationnels Filiales ;
- Comité Risques Opérationnels Groupe.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principes zones de risque, en termes d'activités et de types de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant des Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentiels de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Responsabilité environnementale, climatique et sociale
 Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociale de BANK OF AFRICA - BMCE Group est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque. Les systèmes d'identification, de mesure de l'analyse internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

RISQUE PAYS

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre géopolitique, économique ou financier. La politique de gestion des risques pays décrit en détail le dispositif qui repose sur les axes suivants :

- Identification du risque pays ;
- Calcul de l'exposition par pays et consolidation ;
- Elaboration des recommandations et suivi de son action ;
- Allocation des limites pays ;
- Reporting et alertes ;
- Provisionnement.

Le suivi et la gestion des positions du Groupe sur les risques pays sont assurés à travers une remontée mensuelle de Reporting provenant des filiales à destination du Management des Risques Groupe.

Les limites d'exposition par pays

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la banque. A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Cartographie des Risques Pays

La Banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développés une expertise et un savoir-faire suffisant sur les géomatrices et les enjeux futurs au sein des pays. La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Confac, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P. Aussi, les ratings du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie. La cartographie de la banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Faible et Risque Très Faible. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

STRESS TESTING

Le Stress Testing consiste à analyser les différents scénarios suite à des chocs extrêmes affectant les activités du groupe et qui touchent aux valeurs créés, marché et risque pays. Il vise d'une part à renforcer les outils de mesure de risque afin de prévoir et d'anticiper d'éventuelles situations de risque, et d'autre part à permettre une meilleure allocation des fonds propres.

Le Groupe BANK OF AFRICA intègre le stress testing comme composante fondamentale de sa politique de gestion des risques, à ce titre des exercices de stress test sont réalisés régulièrement et des rapports semestriels instaurés par le régulateur.

DISPOSITIF ICAAP :

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque. L'ICAAP s'articule autour de 3 axes principaux :

- La définition et le pilotage de l'appétit au risque de BANK OF AFRICA S.A
- L'identification et le pilotage des risques
- Ainsi que la mise en place d'un capital buffer visant à couvrir les risques du pilier 2 (risque de taux, de liquidité, de concentration, conformément...).

Le processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) permet de définir une structure des fonds propres, des projections dynamiques de ratios de solvabilité et des exigences en capital additionnel. Pour compléter ce processus, la Banque procède à des simulations et des stress-tests basés sur plusieurs critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de fonds propres.

Le dispositif risk appetite, quant à lui, s'est concrétisé par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- **Le risque appetite framework** qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la détermination de l'appétit pour le risque au sein de la banque.
- **Le risk appetite statement** qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du risque d'appétit que reflètent le profil de risque de la banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés. La Filère Risques veille à bien articuler le dispositif d'appétit au risque avec le processus d'allocation des fonds propres et le système des limites. Pour les principaux risques, les différents risques auxquels le groupe est exposé sont encadrés par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs clés du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

Le Dispositif ICAAP fait l'objet de réévaluation régulière en interne à l'occasion de chaque édition. A cet effet la banque a transmis à Bank Al Maghrib la version 2025 du rapport ICAAP.

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI)
 Dans le cadre des nouvelles dispositions de la circulaire 4/W/2017 de Bank Al Maghrib relative à la mise en place du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), BANK OF AFRICA a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Aussi, les différents risques auxquels le groupe est exposé sont encadrés par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs clés du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

Le Dispositif ICAAP fait l'objet de réévaluation régulière en interne à l'occasion de chaque édition. A cet effet la banque a transmis à Bank Al Maghrib la version 2025 du rapport ICAAP.

Le Dispositif ICAAP fait l'objet de réévaluation régulière en interne à l'occasion de chaque édition. A cet effet la banque a transmis à Bank Al Maghrib la version 2025 du rapport ICAAP.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		31/12/2023			31/12/2022		
		Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT							
Titres de créance négociables							
Bons de caisse et autres actifs mobilisables		39 734 927	-	39 734 927	34 223 390	-	34 223 390
Autres titres de créance négociables		38 150 578	-	38 150 578	32 004 837	-	32 004 837
Obligations		1 584 249	-	1 584 249	2 218 554	-	2 218 554
Obligations d'Etat		1 033 125	-	1 033 125	1 792 035	-	1 792 035
Autres obligations		551 124	-	551 124	426 519	-	426 519
Actions et autres titres à revenu variable		5 435 918	1 776 732	7 212 650	6 314 522	1 555 980	7 870 502
Opérations de pension							
Prêts		-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit							
à la clientèle entreprises		-	-	-	-	-	-
à la clientèle particuliers		-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction		10 604	-	10 604	-25 396	-	-25 396
Instruments dérivés de cours de change		10 604	-	10 604	-25 396	-	-25 396
Instruments dérivés de taux d'intérêt		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions		-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
TOTAUX DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT							
		46 812 575	1 776 732	48 589 305	42 305 151	1 555 980	43 861 131
dont titres et autres titres à revenu variable							
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT							
Emprunts de titres et ventes à découvert							
Opérations de pension							
Emprunts		-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit		-	-	-	-	-	-
Clientèle entreprises		-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre							
Instruments financiers dérivés de transactions		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de cours de change		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions		-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
TOTAUX DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT							

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287	-	-42 068	553 274	-	-99 328
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	0 008 863	1 752 214	-601 854	5 575 246	1 703 095	-608 159

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COUT AMORTI

	31/12/2023	31/12/2022
	Comptes à vue	8 538 558
Prêts	16 314 188	14 349 694
Dont prêts de trésorerie JJ	739 389	490 274
Opérations de pension	640 048	133 014
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	25 492 794	26 405 676
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-83 552	-81 655
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	25 409 242	26 324 021

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2023	31/12/2022
	Comptes à vue	5 147 072
Emprunts	34 063 349	30 825 986
Dont emprunt de trésorerie JJ	3 540 365	1 507 129
opérations de pension	33 985 293	27 696 319
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT	73 195 714	65 731 476

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	31/12/2023	31/12/2022
	Comptes ordinaires débiteurs	21 722 638
Prêts consentis à la clientèle	181 931 943	176 367 379
Opérations de pension	10 689 321	13 636 192
Opérations de location-financement	16 534 566	15 859 122
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	230 878 469	227 297 577
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-18 682 166	-17 828 345
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	212 196 303	209 469 232

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

	31/12/2023							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766	-	-	51 302 766	1 150 200	-	-	1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523

	31/12/2022							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	503 824	-	-	503 824	10 550	-	-	10 550
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	503 824	-	-	503 824	10 550	-	-	10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 006	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 004 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	15 777 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888	-	-	52 490 888	1 191 086	-	-	1 191 086
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 006	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	31/12/2023	31/12/2022
	Comptes ordinaires créditeurs	150 363 104
Comptes à terme	27 617 319	33 787 830
Comptes d'épargne	47 022 454	45 962 805
Bons de caisse	3 593 242	3 483 733
Opérations de pension	1 694 236	4 882 677
Autres comptes créditeurs	8 390 725	9 187 946
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	238 681 080	246 179 646

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2023	31/12/2022
	Banque au Maroc	151 931 325
Services Financiers Spécialisés	465 249	647 357
Activités à l'International	85 971 952	90 267 553
Gestion d'actifs	-	-
Autres Activités	312 554	-
TOTAL EN PRINCIPAL	238 681 080	246 179 646
Dettes rattachées	-	-
VALEUR AU BILAN	238 681 080	246 179 646

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2023	31/12/2022
	Maroc	152 709 128
Afrique	85 265 907	89 366 493
Europe	706 045	901 060
TOTAL EN PRINCIPAL	238 681 080	246 179 646
Dettes rattachées	-	-
VALEUR AU BILAN	238 681 080	246 179 646

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	18 356 784	9 714 334	8 642 450	17 982 886	9 422 114	8 560 773
Terrains et constructions	5 603 318	1 602 028	4 001 289	5 699 791	1 504 559	4 195 143
Équipement, Mobilier, Installations	5 236 296	3 927 670	1 308 626	5 157 588	3 551 025	1 606 563
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	7 517 170	4 184 636	3 332 534	7 125 597	4 366 530	2 759 066
Immobilisations incorporelles	3 109 143	1 700 476	1 408 667	2 798 281	1 505 602	1 292 679
Logiciels informatiques acquis	2 474 746	909 072	1 565 674	2 072 821	1 297 062	775 758
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	634 397	791 404	-157 007	725 460	208 539	516 921
Immeubles de placements	3 883 194	501 785	3 381 408	3 918 104	483 991	3 434 112

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	31/12/2023	31/12/2022
Détail des charges des contrats de location	-	-
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-52 100	-55 985
Datations aux amortissements des droits d'utilisation	-255 534	-251 602

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

	31/12/2023	31/12/2022
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	-	-
Immobilisations corporelles	8 642 451	8 560 774
Dont droits d'utilisation	1 153 415	1 176 079

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

	31/12/2023	31/12/2022
Compte de régularisation et autres passifs	15 945 326	13 942 922
Dont dette locative	1 207 314	1 220 525

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAL (EN MAD)	2 125 656 420	2 087 698 270
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	212 565 642	208 769 827
Résultat Part groupe (EN MAD)	2 662 159 550	2 304 612 879
Résultat par Action (EN MAD)	12,52	11,04
Résultat dilué par Action (EN MAD)	12,52	11,04

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque	100,00%	100,00%	Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB BANK	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E

1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la Norme Comptable Générale.
- 1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.
 - Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.
- 1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :
 - Principe de continuité d'exploitation.
 - Principe de permanence des méthodes.
 - Principe de coût historique.
 - Principe de spécialisation des exercices.
 - Principe de prudence.
 - Principe de clarté.
 - Principe d'importance significative.

2. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, succursale de Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).
- Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.1. Principes généraux

- Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.
- La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
 - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le décaissement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.3. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
 - comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.
- Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.
- Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4. Portefeuilles de titres

2.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.4.2 Titres de Transaction.

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de maintien de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.4.3 Titres de Placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " Titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.4.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.4.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.4.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.5. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.6. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historiques (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste " écart de conversion ".

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.7. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.8. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissables

2.9. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.10. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.11. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avais et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base " flat " et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.13. Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghli, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 135 953	5 872 022
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 856 893	26 718 136
- À vue	6 528 603	5 579 695
- À terme	18 528 289	21 138 441
Créances sur la clientèle	134 037 841	129 962 437
- Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 048 040	42 284 899
- Crédits et financements participatifs à l'équipement	27 891 972	21 174 518
- Crédits et financements participatifs immobiliers	41 112 287	41 291 221
- Autres crédits et financements participatifs	22 385 542	25 211 799
Créances acquises par affectation	2 626 910	2 745 439
Titres de transaction et de placement	47 494 643	44 009 829
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	31 261 852	27 732 051
- Autres titres de créance	956 095	188 547
- Titres de propriété	15 276 696	16 068 557
- Certificats de Sukouks	-	20 074
Autres actifs	7 800 580	8 073 212
Titres d'investissement	14 149 413	12 044 702
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 353 025	8 030 225
- Autres titres de créance	3 796 389	4 014 537
- Certificats de Sukouks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	13 438 975	12 942 537
- Participation dans les entreprises liées	10 438 850	9 585 309
- Autres titres de participation et emplois assimilés	3 000 119	3 357 228
- Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	196 021	199 866
Dépôts d'investissement placés	379 063	369 854
Immobilisations données en crédit-bail et en location	379 063	369 854
Immobilisations incorporelles	608 438	439 757
Immobilisations corporelles	2 789 086	2 749 665
TOTAL DE L'ACTIF	255 573 815	246 727 516

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	51 343 462	41 534 120
- À vue	5 707 404	4 094 472
- À terme	45 636 058	37 439 648
Dépôts de la clientèle	152 215 214	155 887 985
- Comptes à vue créditeurs	100 562 330	101 020 870
- Comptes d'épargne	27 950 224	27 127 818
- Dépôts à terme	15 382 945	23 421 263
- Autres comptes créditeurs	4 319 715	4 318 034
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	6 892 391	6 473 177
Titres de créance émis	6 892 391	6 473 177
- Titres de créance négociables émis	-	-
- Emprunts obligataires émis	-	-
- Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	9 008 129	7 513 296
Provisions pour risques et charges	1 504 967	1 447 348
Provisions réglementées	245 147	270 073
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 137 981	12 100 668
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	18 535 916	17 887 993
Capital	2 125 656	2 087 698
Actionnaires. Capital non versé (-)	79	65
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 564 873	1 525 093
TOTAL DU PASSIF	255 573 815	246 727 516

HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	25 247 468	31 016 880
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	359 896	200 370
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 755 136	8 921 779
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 553 098	5 370 037
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 563 606	11 176 454
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	15 752	5 348 239
ENGAGEMENTS RECUS	22 825 468	23 304 312
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 696 233	19 518 360
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848 485	3 785 953
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	280 749	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

En milliers de DH

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	8 546 791	6 862 513
(-) Intérêts et charges assimilés	3 967 792	2 346 373
MARGE D'INTERET	4 578 999	4 516 140
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	45 115	32 102
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	38 979	23 554
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	6 106	8 548
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	1 941 749	1 939 622
(-) Commissions servies	726 595	778 190
MARGE SUR COMMISSIONS	1 215 154	1 161 442
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	182 301	-165 608
(-) Résultat des opérations sur titres de placement	31 590	74 530
(+) Résultat des opérations de change	521 005	575 397
(-) Résultat des opérations sur produits dérivés	243 566	50 470
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	978 463	534 789
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(-) Divers autres produits bancaires	729 917	707 058
(-) Diverses autres charges bancaires	320 571	297 591
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT	7 188 158	6 630 366
PRODUIT NET BANCAIRE	7 188 158	6 630 366
(+) Résultat des opérations sur Immobilisations financières	-32 653	8 872
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	82 757	347 738
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	20 740	29 146
(-) Charges générales d'exploitation	3 664 921	3 700 071
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 552 560	3 257 139
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 050 180	-1 055 644
(+) autres dotations nettes des reprises aux provisions	-24 443	-128 123
RÉSULTAT COURANT	2 477 937	2 073 372
RÉSULTAT NON COURANT	-283 134	-143 877
(-) Impôts sur les résultats	629 932	406 902
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093
(+) Résultat NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 425	231 355
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	26 119	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 014	153 074
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(-) Dotations non courantes	107 599	4 691
(-) Reprises de provisions	188 359	195 502
(+) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	13 681	287 516
(-) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	552
(+) Plus-values de cession des immobilisations financières	670	10 211
(-) Moins-values de cession des immobilisations financières	06 018	2 488
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(-) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 787 958	1 424 024
(+) Bénéfices distribués	835 079	822 427
(+) AUTOFINANCEMENT	952 879	601 597

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	788 443	754 638
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 316 403	5 390 943
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	14 441 945	716 932
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukouks	729 883	706 987
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	45 715	32 102
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 381 192	1 302 447
Autres produits bancaires	3 202 332	3 154 150
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 717 156	5 427 813
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 980 611	909 412
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 277 510	882 199
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	709 672	554 762
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	38 979	23 553
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	2 710 445	3 057 887
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 188 158	6 630 366
Produits d'exploitation non bancaire	83 407	357 589
Charges d'exploitation non bancaire	80 779	31 896
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 664 921	3 700 071
Charges de personnel	1 080 278	1 736 291
Impôts et taxes	78 327	77 991
Charges externes	1 070 825	1 646 434
Autres charges générales d'exploitation	8 065	8 000
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 425	231 355
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 743 887	1 743 887
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 305 309	1 203 887
Pertes sur créances irrécouvrables	170 840	325 674
Autres dotations aux provisions	103 353	214 326
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	531 575	561 270
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	394 687	456 252
Récupérations sur créances amorties	31 282	17 065
Autres reprises de provisions	105 606	87 953
RÉSULTAT COURANT	2 477 937	2 073 371
Produits non courants	152 266	131 353
Charges non courantes	415 659	272 729
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 104 804	1 931 995
Impôts sur les résultats	629 932	406 902
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093

(-) signifie moins
(+) signifie plus

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	13 162 823	11 255 316
(+) Récupérations sur créances amorties	31 282	17 065
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	62 474	52 484
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	8 090 056	7 201 958
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	80 779	31 896
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 457 495	3 408 715
(-) Impôts sur les résultats versés	629 932	406 902
LE FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1 018 316	215 994
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 861 243	-6 550 777
(-) Créances sur la clientèle	-3 956 875	-2 908 077
(-) Titres de transaction et de placement	-3 484 814	-6 322 235
(+) Autres actifs	336 070	-456 303
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-9 209	-202 121
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 809 341	952 929
(-) Dépôts de la clientèle	-3 072 772	14 333 779
(-) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	419 214	-1 644 286
(+) Autres passifs	1 508 833	3 353 031
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	2 871 052	555 940
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	3 893 348	771 933
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	20 167	271 989
(-) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	32 125	800 989
(+) Acquisition d'immobilisations financières (1)	1 245 026	3 743 482
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	776 789	658 837
(+) Intérêts perçus	91 411	108 119
(-) Dividendes perçus	652 655	595 287
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1 226 055	-2 625 935
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(-) Emission de dettes subordonnées	1 050 000	1 500 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(-) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	1 050 000	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	504 283	275 141
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	835 079	823 437
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-1 339 362	402 433
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	1 263 931	-1 451 569
VITRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 872 022	7 323 591
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 135 953	5 872 022

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba
(2) Y compris IRR utilisées
(3) Y compris PER utilisées
(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges



7, Boulevard Dites Sissou
Casablanca



110 Bd Abdalmoumen, 5^{ème} Etage
N° 30, 20360 Casablanca

BANK OF AFRICA S.A
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	5 155 932	1 706 904	733 172	3 354 766	10 950 774	9 141 232
Valeurs reçues en pension	-	626 998	-	-	626 998	127 524
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
À terme	-	626 998	-	-	626 998	127 524
Prêts de trésorerie	-	2 020 728	933 707	1 907 480	4 861 915	7 515 280
Au jour le jour	-	-	513 091	-	513 091	300 000
À terme	-	2 020 728	420 616	1 907 480	4 348 824	7 215 280
Prêts financiers	-	5 294 186	7 456 392	355 673	13 106 251	13 329 452
Autres créances	-	387 130	-	-	387 130	458 760
Intérêts courus à recevoir	-	79 758	-	-	79 758	54 854
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 155 932	10 115 705	9 123 270	5 617 919	30 012 826	30 627 108

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèles		
Crédits de trésorerie	2 582 256	1 311 194	27 760 773	2 619 549	34 273 772	34 117 414
Comptes à vue débiteurs	247 022	1 311 194	11 615 378	1 585 305	14 758 899	14 504 668
Créances commerciales sur le Maroc	45 365	-	4 344 835	627	4 390 827	4 012 957
Crédits à l'exportation	-	-	433 957	868 202	1 302 259	712 262
Autres crédits de trésorerie	2 289 869	-	11 366 603	165 315	13 821 787	14 887 526
Crédits à la consommation	-	-	28 800	8 008 227	8 037 027	7 869 820
Crédits à l'équipement	6 130 914	6 772 025	13 179 960	1 264 176	27 347 075	20 898 159
Crédits immobiliers	447 576	-	8 325 846	32 265 972	41 039 394	41 210 452
Autres crédits	1 400 000	14 847 211	851 745	188 391	17 287 347	20 237 648
Créances acquises par facturation	2 306 315	-	320 595	-	2 626 910	2 745 439
Intérêts courus à recevoir	97 480	71 292	584 923	206 125	959 820	659 443
Créances en souffrance	946	-	2 947 165	2 145 294	5 093 405	4 969 501
Créances pré-douteuses	-	-	1 112	416 978	418 089	579 272
Créances douteuses	-	-	623 454	404 900	1 028 354	1 381 350
Créances compromises	946	-	2 323 597	1 323 357	3 647 900	3 008 879
TOTAL	12 965 487	23 001 722	53 999 807	46 697 735	136 664 751	132 707 876

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

En milliers de DH

	Ets de crédit et assimilés	Emetteurs privés		Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Emetteurs publics	Non Financiers		
Titres cotés	6 556 165	-	1 475 165	8 031 330	5 949 968
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 915 975	-	5 915 975	5 915 975	3 731 976
Obligations	640 192	-	1 475 165	2 115 357	2 217 991
Autres titres de créance	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-
Titres non cotés	94 457	35 698 904	14 436 973	53 612 726	50 704 624
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	35 404 208	-	35 404 208	32 314 627
Obligations	-	998 818	1 236 194	2 235 012	1 755 770
Autres titres de créance	94 457	4 504	144 365	243 326	125 576
Titres de propriété	-	13 208 155	1 843 046	15 051 201	15 997 624
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	20 073
Intérêts courus	234 696	225 496	158 788	618 979	490 954
TOTAL	94 457	42 255 069	14 436 973	61 644 056	56 654 592

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de DH

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values		Provisions
				latentes	Moins-values latentes	
Titres de transaction	45 457 344	45 457 344	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	29 509 732	29 509 732	-	-	-	-
Obligations	712 768	712 768	-	-	-	-
Autres titres de créance	35 096	35 096	-	-	-	-
Titres de propriété	15 199 748	15 199 748	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	2 072 468	2 037 299	2 037 299	-	-	35 170
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 787 289	1 752 119	1 752 119	-	-	35 170
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	208 231	208 231	208 231	-	-	-
Titres de propriété	76 948	76 948	76 948	-	-	-
Titres d'investissement	14 149 414	14 149 414	14 538 106	475 324	86 631	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 353 025	10 353 025	10 550 479	197 455	-	-
Obligations	3 796 389	3 796 389	3 987 627	277 869	86 631	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	61 679 226	61 644 057	16 575 405	475 324	86 631	35 170

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE SOCIALE

En milliers de DH

	31/12/2023		31/12/2022	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	478 149	60 060	632 503	53 231
Créances douteuses	2 098 271	1 070 855	2 452 011	1 070 662
Créances compromises	10 899 791	7 251 891	9 353 969	6 345 090
TOTAL	13 476 210	8 382 805	12 438 483	7 468 982

CRÉANCES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

	Montant			Dont entreprises liées et apparentées	
	Brut	31/12/2023 Provisions	Net	31/12/2022 Net	31/12/2022 Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	196 021	-	196 021	199 866	199 866
Créances subordonnées à la clientèle	-	-	-	196 021	199 866
TOTAL	196 021	-	196 021	199 866	199 866

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
Instruments optionnels achetés	-7 005	-29 547
Opérations diverses sur titres	116 345	118 154
Débiteurs divers	1 453 815	1 542 557
Sommes dues par l'Etat	1 277 818	1 352 634
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes dues par le personnel	140 747	138 682
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	35 249	51 241
Valeurs et emplois divers	3 215 057	3 231 775
Comptes de régularisation	2 962 368	3 215 072
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	104 661	242 683
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	104 661	242 683
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	419
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	61 395	90 390
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	116 345	253 280
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	857 175	898 920
Produits à recevoir	439 527	461 431
Charges constatées d'avance	417 648	437 489
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	1 920 907	1 729 380
Autres comptes de régularisation	-	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 800 580	8 073 211

ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	15 732
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	15 732
Engagements reçus	280 749
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	280 749

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement Brut au cours de l'exercice/Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des retraits au cours de l'exercice	Montant brut au début de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net au début de l'exercice	
						Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Reclassement ou cours de l'exercice / Autres variations	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
Immobilisations incorporelles	952 810	362	515 809	231 718	1 237 262	513 052	-84	55 855	-	568 824	668 438
Droit au bail	96 460	-20	-	250	96 190	-	-	-	-	-	96 190
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	856 349	382	515 809	231 468	1 141 072	513 052	-84	55 855	-	568 824	572 248
Immobilisations corporelles	7 122 482	-284	260 980	87 084	7 290 954	4 372 817	61	170 974	36 843	4 507 008	2 786 086
Immobilier d'exploitation	2 275 697	-	82 442	5 706	2 350 432	3 578 432	-	28 947	439	3 865 856	1 963 576
Terrain d'exploitation	229 878	-	4 036	1 731	232 783	-	-	-	-	-	232 783
Immobilier d'exploitation - Bureaux	2 043 819	-	78 406	4 576	2 117 050	358 348	-	28 947	439	3 865 856	1 730 794
Immobilier d'exploitation - Logements de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	2 132 005	-152	111 631	37 559	2 205 925	1 852 765	87	60 664	5 423	1 908 093	297 833
Mobilier de bureau d'exploitation	575 404	-110	53 621	37 457	591 458	435 500	-1 975	12 495	5 410	4 400 009	150 849
Matériel de bureau d'exploitation	230 676	-	1 745	-	232 421	219 219	-20	4 208	-	223 408	8 994
Matériel informatique	1 138 756	-25	55 219	-	1 193 953	1 030 648	2 082	36 956	-	1 069 586	124 267
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	79 472	-	125	102	79 494	69 901	-	5 016	13	74 903	4 591
Autres matériel d'exploitation	107 698	-	921	-	108 619	67 497	-	1 990	-	99 487	9 132
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 159 775	-132	55 247	22 282	2 192 608	1 880 535	-26	62 499	22 282	1 920 726	271 882
Immobilisations corporelles hors exploitation	557 004	-	11 660	21 537	547 128	281 169	-	18 864	8 699	291 333	255 795
Terrain hors exploitation	71 129	-	3 930	67 199	142 258	-	-	-	-	-	142 258
Immobilier hors exploitation	325 501	-	16 761	3 087 400	3 087 400	151 488	-	13 003	7 853	156 437	152 102
Mobilier et matériel hors exploitation	69 988	-	2 942	846	72 064	67 943	-	2 332	840	59 429	12 555
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	90 407	-	8 718	99 124	71 738	-	-	3 529	-	75 207	23 858
TOTAL	8 075 292	78	776 789	318 802	8 533 356	4 885 869	-23	226 830	36 843	5 075 832	3 457 524

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraites au cours de l'exercice	Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
						Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	453 409	15 434	6 997	50 729	512 576	38 919	133 512	-	-	379 064
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	6 696	-	-	129	6 567	5 184	3 900	-	-	2 465
Crédit-bail mobilier	289 537	5 937	5 937	52 386	341 922	29 439	95 727	-	-	246 196
Crédit-bail mobilier en cours	5 937	-	5 937	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	283 600	5 937	-	52 386	341 922	29 439	95 727	-	-	246 196
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	156 117	-	-	-1 528	154 589	4 296	33 885	-	-	120 704
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	156 117	-	-	-1 528	154 589	4 296	33 885	-	-	120 704
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	1 060	9 497	1 060	-	9 497	-	-	-	-	9 497
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers Impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation données en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers Impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	453 409	9 497	1 060	50 729	512 576	38 919	133 512	-	-	379 063

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	101 738	452 494	1 933 207	2 487 439	2 870 614	2 870 614
Valeurs données en pension	27 961 861	5 102 466	-	-	33 064 327	27 368 907
Au jour le jour	-	-	-	-	144 902	-
A terme	27 961 861	5 102 466	-	-	33 064 327	27 224 005
Emprunts de trésorerie	4 517 000	6 533 324	987 444	2 140 435	14 178 193	9 650 856
Au jour le jour	1 000 000	1 144 590	987 444	87 556	3 219 590	1 078 955
A terme	3 517 000	5 388 728	-	2 052 869	10 958 597	8 571 901
Emprunts financiers	1 369	1 450	1 342 987	1 345 806	1 420 723	1 420 723
Autres dettes	132 486	398	-	132 884	148 835	148 835
Intérêts courus à payer	83 444	29 026	10 718	11 624	134 812	74 186
TOTAL	32 694 791	11 767 924	1 452 504	5 428 242	51 343 462	41 534 120

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Instrument optionnels vendus	-11 129	-26 653
Opérations diverses sur titres	3 365 015	2 881 203
Créditeurs divers	2 172 679	1 736 268
Sommes dues à l'Etat	1 511 141	1 407 887
Sommes dues aux organismes de prévoyance	40 740	56 031
Sommes diverses dues au personnel	289 024	211 216
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	69	44
Fournisseurs de biens et services	52 912	-69 534
Divers autres créditeurs	272 793	130 625
Comptes de régularisation	3 481 566	2 922 478
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	54 246	216 467
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	658 005	289 847
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 071 119	530 575
Autres comptes de régularisation	2 162 196	1 885 588
TOTAL	9 008 131	7 513 296

PROVISIONS

En milliers de DH

	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2023
Provisions déduites de l'Actif:	8 140 857	1 366 387	453 682	- 7 300	9 046 263
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7 468 983	1 265 037	394 087	- 205	8 339 066
Agios réservés	3 676	40 062	-	-	43 739
Titres de placements	5 251	35 170	5 084	- 167	35 170
Titres de participation et emplois assimilés	662 947	20 119	53 910	- 6 668	628 288
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions inscrites au Passif:	1 717 421	218 060	185 317	- 51	1 750 113
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	26 811	40 273	-	-	67 084
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 260 478	1 614	-	-	1 262 091
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	160 060	68 575	52 792	- 51	175 792
Provisions réglementées	270 073	107 599	132 526	-	245 147
TOTAL GÉNÉRAL	9 858 278	1 584 448	638 999	- 7 351	10 796 376

TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	26/04/2021	26/04/2024	2,13%	1 050 000,00
CD BOA	06/05/2021	06/05/2024	2,13%	420 000,00
CD BOA	07/03/2023	05/03/2024	3,66%	650 000,00
CD BOA	19/04/2023	17/04/2024	3,79%	855 000,00
CD BOA	17/04/2023	15/04/2024	3,79%	1 195 000,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2024	2,18%	107 500,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700,00
CD BOA	14/07/2023	12/01/2024	3,27%	330 000,00
CD BOA	14/07/2023	12/01/2024	3,55%	1 540 000,00
TOTAL				6 761 200

CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2023
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Reserves et primes liées au capital	17 887 993	690 000	-42 076	18 535 916
Reserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 724 716	690 000	-630 427	7 784 289
Primes d'émission, de fusion et d'appart	9 702 970	-	588 351	10 291 322
Capital	2 087 698	-	37 958	2 125 656
Capital appelé	2 087 698	-	37 958	2 125 656
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	65	14	-	79
Résultats nets en Instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 525 093	-1 525 093	-	1 564 873
TOTAL	21 500 849	835 079	4 118	22 220 525

DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonné et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel	-	150 000
DH	950 000	1	5,34%	Perpétuel	-	950 000
DH	50 000	1	6,30%	Perpétuel	-	50 000
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel	-	200 000
DH	800 000	1	6,66%	Perpétuel	-	800 000
DH	910 000	1	5,65%	Perpétuel	-	910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel	-	90 000
DH	500 000	1	5,27%	Perpétuel	-	500 000
DH	500 000	1	5,54%	Perpétuel	-	500 000
DH	400 000	1	5,29%	Perpétuel	-	400 000
DH	100 000	1	5,90%	Perpétuel	-	100 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ANS	-	154 500
DH	845 500	1	4,35%	10 ANS	-	845 500
DH	629 000	1	4,74%	10 ANS	-	629 000
DH	1 374 000	1	4,47%	10 ANS	-	1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ANS	-	447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ANS	-	78 900
DH	1 473 900	1	4,24%	10 ANS	-	1 473 900
DH	400 000	1	3,95%	10 ANS	-	400 000
DH	1 000 000	1	4,08%	10 ANS	-	1 000 000
						11 900 000

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement et de garantie donnés	25 231 736	25 668 611
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	359 896	200 370
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	359 896	200 370
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 755 136	8 921 779
Crédits documentaires import	3 660 957	3 670 350
Acceptations ou engagements de payer	1 417 545	1 432 161
Ouvertures de crédit confirmées	2 582 045	2 909 235
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	694 589	886 035
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 553 098	5 370 037
Crédits documentaires export confirmés	-105 780	431 554
Acceptations ou engagements de payer	70 624	74 323
Garanties de crédits donnés	574 176	501 682
Autres cautions et garanties données	5 014 078	4 362 477
Engagements de financement et de garantie reçus	11 563 606	11 176 425
Garanties de crédits donnés	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	7 511 175	7 255 691
Autres cautions et garanties données	4 052 431	3 920 734
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	22 544 719	23 304 312
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 696 283	19 518 360
Garanties de crédits	8 335 405	9 303 915
Autres garanties reçues	9 860 850	10 214 444
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848 485	3 785 953
Garanties de crédits	3 848 485	3 785 953
Autres garanties reçues	-	-

MARGE D'INTÉRÊTS

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts perçus	8 546 791	8 662 513
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	788 443	754 638
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 316 403	5 390 943
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 441 945	

TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2023

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	PRG	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION								
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 187 739,00			82 187 739,00
RADIO MEDITERRANÉE	Audiovisuel	708 260	196 650 000	36,02	70 827 100,00			70 827 100,00
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000 000,00			50 000 000,00
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	5 000 000	21,62	12 000 000,00			12 000 000,00
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	100 990	98 200 000	11,20	11 000 000,00			11 000 000,00
FONDS DE GARANTIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000 000,00			10 000 000,00
MOROCCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gest.Im.techno parc	50 500	46 000 000	12,28	5 650 000,00			5 650 000,00
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333 200,00			3 333 200,00
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 249 500,00			1 249 500,00
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	970 638,00	970 638,00		0,00
MTC CAPITAL	Gest. fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400 000,00	400 000,00		0,00
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375 000,00	375 000,00		0,00
511 TITRES DE PARTICIPATION								
TITRES DES ENTREPRISES LIÉES								
BOA GROUP	Ets de crédit /étranger	435 192	93 154 835 €		2 963 704 291,32			2 963 704 291,32
BIH	Ets de crédit /étranger	102 173 261	102 173 261 €	100,00	1 280 259 176,43			1 280 259 176,43
O TOWER	Sté d'aménagement	19 310 681	4 023 058 600	48,00	1 931 068 101,00			1 931 068 101,00
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit /étranger	666 149	40 635 089,00	100,00	875 560 000,00			875 560 000,00
STE SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410 483,78			707 410 483,78
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000 000,00			450 000 000,00
MAGHREBAIL	Crédit bail	73 220	138 418 200	52,47	370 770 143,53			370 770 143,53
LOCASOM	Location Longue durée	784 768		94,50	336 882 375,99			336 882 375,99
BANK AL KARAM	Banque participative	5 200 000	520 000 000	100,00	324 000 000,00			324 000 000,00
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	2 346 000	460 000 000	51,00	234 600 000,00	30 000 000,00		204 600 000,00
BOA UGANDA	Ets de crédit /étranger	71 116 055	150 000 000 UGX	47	136 883 506			136 883 505,93
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	138 045 204,61			138 045 204,61
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	12 499 996	500 000 000	25,00	125 000 000,00			125 000 000,00
HANOUBY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 528 968,18	123 528 968,18		0,00
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000 000,00			100 000 000,00
RYAD AL NOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357 435,98			78 357 435,98
LCB BANK	Ets de crédit étranger	565 300	14 340 000 000 FCFA	39,42	109 470 500,69			109 470 500,69
DAMANE CASH	Ets financier	369 990	37 000 000	99,999	57 000 000,00			57 000 000,00
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817 450,00			51 817 450,00
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591 421,00			46 591 421,00
EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 €	78	41 238 876			41 238 876,00
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700 000,00			29 700 000,00
RM EXPERTS	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000 000,00			20 000 000,00
COEURIN (STA)	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000 000,00			19 000 000,00
EULER HERMES ACOMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001 000,00			10 001 000,00
BMCE CAPITAL BOURSE (maroc inter titres)	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750 000,00			6 750 000,00
BMCE CAPITAL GESTION (maroc)	Gestion OPCVM	350 000	35 000 000	100,00	6 443 038,01			6 443 038,01
STE FINANCIÈRE Itolie	Société financière	600 000	600 000 EURO	100,00	6 566 700	6 566 700		0,00
OPERATION GLOBAL SERVICES SA OGS	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000 000,00			5 000 000,00
EURAFRIC INFORMATION	Service informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100 000,00			4 100 000,00
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025 000,00			3 025 000,00
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
BOUJEL SECONDIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
GOLEM PRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
MAADEN SECONDIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	1,00			1,00
512 TITRES DE PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIÉES								
TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE								
PROMARCO	Ets crédit multi-national	1 263 425	1 008 104 000 EUR	2,05	175 599 282,85			175 599 282,85
E.S.F.G.	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	174 503 083,15	174 503 083,15		0,00
E.S.I.	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	150 218 528,12	150 218 528,12		0,00
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit /étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	72 500 141,12	18 808 210,81		53 691 930,31
AMETHIS FINANCE LUXEMBOURG	Sté d'invest en capital à risque	2 564	122 302 K EUR	2,10	28 050 259,79			28 050 259,79
BANQUE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 000	8,00	51 373 416,80			51 373 416,80
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXTERIEUR	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	59 357 400,00			59 357 400,00
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	3 831	279 915 K EUR	1,33	42 090 642,66			42 090 642,66
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	63 785	25 514 000	20,00	12 000 000,00	6 897 394,58		5 102 605,42
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	13 437 500,00	5 395 207,12		8 042 292,88
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	156 862	80 000 000	19,61	15 686 200,00			15 686 200,00
BERGINTECH VENTURES FUND I	Fonds d'investissement	114 625	180 000 000	6,37	11 402 500,00			11 402 500,00
INMMA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333 500,00	2 322 981,74		3 010 518,26
AFREXIM BANK (AFRICAN IMPORT EXPORT)	Ets crédit /étranger	30	902 120 000 USD	0,20	3 051 239,45			3 051 239,45
FONDS MONÉTAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	986 635 000 USD	0,03	2 967 870,00			2 967 870,00
AZUR FUND	Fonds d'investissement	96 279	226 000 000	4,26	5 270 900,00			5 270 900,00
DROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250 000,00			250 000,00
SOCIÉTÉ MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	3 380 000	5,88	58 800,00			58 800,00
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement				1 485 000,00			1 485 000,00
513 TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE								
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION								
CFG GROUP	Banque d'investissement	285 065	591 068 300	4,98%	103 997 380,00			103 997 380,00
MUTANDIS SCA	Fonds d'investissement	832 358	924 675 700	9%	95 807 463,69			95 807 463,69
MUTANDIS AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	846 892	630 000 000	13,44	91 359 341,97	74 237 783,90		17 121 558,07
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	100 667	800 000 000	13,33	60 000 000,00			60 000 000,00
SOGEPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 621 600,00			4 621 600,00
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393 433,00	3 393 433,00		0,00
SMAEX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690 000,00			1 690 000,00
RYAD ENNOUR	Agro-alimentaire	42 000	13 000 000	3,98	1 459 000,00	1 450 000,00		9 000,00
STE IMMOBILIERE SIEGE GPBM	Immobilière	12 670	19 005 000	6,67	1 267 000,00			1 267 000,00
STE D'AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000 000,00			1 000 000,00
MAROCLEAR	Dépôt central	803	100 000 000	4,02	803 000,00			803 000,00
STE IPE	Edition et Impression	8 013	10 000 000	8,01	801 300,00			801 300,00
CASABLANCA PATRIMOINE S.A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500 000,00			500 000,00
GECOTEX	Industrie	5 000	180 000 000	5,00	500 000,00	500 000,00		0,00
SOCIÉTÉ ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500 000,00	500 000,00		0,00
PORTNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180 000,00			180 000,00
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49 400,00	49 400,00		0,00
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23 603,67			23 603,67
RYAD AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	8 360,00			8 360,00
RMA	Assurances	5	1796 170 800	0,00	1 972,84			1 972,84
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00010	1 924,85			1 924,85
					368 955 920,20	80 130 616,90	0,00	288 825 303,12

BANK OF AFRICA
ÉTATS DE SYNTHÈSE
COMPTES TANGER OFFSHORE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN

	En milliers de DH	
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en classe, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 329	1 944
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 735 793	9 750 606
. A vue	1 011 245	1 188 991
. A terme	5 124 548	8 501 615
Créances sur la clientèle	6 297 494	5 326 539
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 088 824	349 189
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	5 204 905	4 977 350
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	3 765	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	1 631 108	807 312
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 579 260	659 765
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	51 848	147 547
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	894 797	709 501
Titres d'investissement	2 115 358	2 237 535
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	2 115 358	2 237 535
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	68 906	76 207
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 863	1 566
Immobilisations corporelles	57	36
TOTAL DE L'ACTIF	17 746 706	18 911 306

HORS BILAN

	En milliers de DH	
HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	722 843	1 061 051
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	708	2 028
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	581 555	990 976
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	140 580	68 047
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	4 036 113	5 073 993
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 284 110	2 722 298
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 352 003	2 351 695
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 247 254	1 272 186
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	401 250	345 077
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	215 512	179 547
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	125 670	102 690
Produits sur titres de propriété (I) et certificats de Sukuks	197	3 468
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 782	6 909
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	13 234	14 611
Autres produits bancaires	482 609	619 884
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 087 572	846 592
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	608 047	282 998
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	24 964	25 629
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 834	5 948
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	448 726	532 017
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	159 682	425 594
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	1 664
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	8 523	7 736
Charges de personnel	4 774	4 325
Impôts et taxes	39	-
Charges externes	3 259	2 833
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	452	578
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 814	2
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 802	-
Pertes sur créances irrécouvrables	12	2
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Recuperations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	147 344	416 192
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	20 572	8 841
RESULTAT AVANT IMPOTS	126 773	407 351
Impôts sur les résultats	55 622	151 896
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 150	255 455

(-) signifie moins
(+) signifie plus

	En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 546 553	15 395 651
. A vue	1 143 185	932 000
. A terme	13 403 307	14 463 651
Dépôts de la clientèle	2 206 048	2 316 795
. Comptes à vue créditeurs	1 797 675	1 866 310
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	389 219	420 996
. Autres comptes créditeurs	19 154	29 489
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	800 031	816 035
Provisions pour risques et charges	2 994	3 045
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	114 983	119 101
Capital	4 946	5 224
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en Instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	71 150	255 455
TOTAL DU PASSIF	17 746 706	18 911 306

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	742 432	627 315
(-) Intérêts et charges assimilées	633 012	308 627
MARGE D'INTERET	109 421	318 688
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	8 782	6 909
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	5 834	5 948
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	2 948	961
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	13 969	15 165
(-) Commissions servies	366	237
MARGE SUR COMMISSIONS	13 603	14 928
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-	- 60
(+) résultat des opérations sur titres de placement	31 590	74 530
(+) résultat des opérations de change	1 150	- 5 842
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 433	19 642
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	34 173	88 270
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	197	3 468
(-) Diverses autres charges bancaires	659	720
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	159 682	425 594
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	1 665
(-) Charges générales d'exploitation	8 523	7 736
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	151 158	416 194
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-3 814	-2
(+) autres dotations nettes des reprises aux provisions	-	-
RESULTAT COURANT	147 344	416 192
RESULTAT NON COURANT	-20 572	-8 841
(-) Impôts sur les résultats	55 622	151 896
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 150	255 455

	31/12/2023	31/12/2022
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 150	255 455
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	452	578
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (I)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	71 602	256 033
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	71 602	256 033